



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 50805

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le fait que, le 25 juin 1998, le comité directeur de la Fondation entente franco-allemande prenait la décision d'accorder sur ses fonds propres, c'est-à-dire sur les intérêts du capital versé par l'Allemagne pour indemniser les incorporés de force dans l'armée allemande, une allocation aux incorporés de force dans le Reichsarbeitsdienst (RAD), sous réserve que le gouvernement français apporte un complément. La décision était exactement la suivante : « La Fondation entente franco-allemande adopte le principe d'une contribution à l'indemnisation des RAD. Le niveau de cette contribution sera fixé en fonction du nombre des bénéficiaires éventuels et de l'engagement gouvernemental à compléter cette contribution ». Depuis plus de deux ans, la réponse du Gouvernement se fait attendre et le dossier reste donc bloqué. Cette situation est d'autant plus surprenante que l'actuel président de l'entente franco-allemande est un ancien ministre des anciens combattants de plusieurs gouvernements socialistes successifs. Elle lui demande en conséquence quelles sont les mesures envisagées par les pouvoirs publics pour permettre un règlement définitif de ce problème.

Texte de la réponse

Consécutivement à la décision de principe prise le 25 juin 1998 par le comité directeur de la fondation « Entente franco-allemande » d'accorder une allocation aux personnes ayant été incorporées de force dans les formations paramilitaires allemandes, notamment le Reichsarbeitsdienst, ce par prélèvement sur les produits financiers des capitaux reçus de l'Allemagne, un recensement des bénéficiaires a été effectué. Cependant, alors que les bénéficiaires potentiels étaient estimés à environ 1 500 personnes, plus de 9 000 dossiers recevables ont été déposés et la fondation a souhaité une contribution de l'Etat permettant de fixer le montant de l'allocation à un niveau raisonnable. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants espère apporter une solution de nature à clore ce dossier et s'emploie à rechercher le financement nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50805

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5199

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6228